

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 JANVIER 2023

Convocation : 18 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 24 Janvier à 20:30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie VELIN, Maire de Guainville, en session ordinaire.

Présents : Mme VELIN Nathalie, Maire, Mmes : COLAS Jeannine, DELENCRE Audrey, MM : CARLE Franck, FERRANDIN Laurent, MEULEAU David, RACINE Michel, VOLZA Michele

Absents excusé(s): Mme GUIHAIRE Carole pouvoir à Mme COLAS Jeannine, MM : FRINGARD Rémi pouvoir à M. FERRANDIN Laurent, GLANARD Philippe pouvoir à Mme VELIN Nathalie, POSNIC Jack pouvoir à Mme DELENCRE Audrey

Absente : Mme CAYE COURTOIS Amandine

A été nommé secrétaire : M. MEULEAU David

1. Modalités de partage de la taxe d'aménagement

Madame le maire rappelle qu'en novembre dernier, le Conseil Municipal avait voté pour reverser 5% du montant de la taxe d'aménagement à l'Agglomération du Pays de Dreux comme demandé par la loi du 1^{er} décembre 2022. Mais entretemps, ce caractère facultatif, mais imposé par l'Agglomération a été rétabli par l'art. 15 de la loi n°2022-1499 du 01^{er} décembre 2022, comme non obligatoire et laissant les communes libres de leur choix.

Madame le maire a donc proposé de reprendre la délibération prise du 22 novembre 2022 et de garder la totalité de la taxe d'aménagement pour la commune.

Madame le maire demande l'avis du conseil :

Monsieur Michel Racine, estime que c'est une erreur de verser cette somme et qu'il vaut mieux garder ces 5% au sein de la commune. Monsieur Laurent Ferrandin signifie que si l'Agglo gérait mieux leur dépense, elle n'aurait pas réclamé un centime. Madame Audrey Delencre rejoint cet avis. L'Agglo a été créée pour regrouper un certain nombre de communes, aujourd'hui, les dirigeants s'aperçoivent qu'en revoyant les montants, ils ont fait un déficit extraordinaire. Elle précise qu'elle englobe tous les services de l'Agglo, c'est-à-dire, le transport, la déchetterie etc... D'après madame Audrey Delencre, l'Agglo est en train de tout revaloriser au niveau des tarifs, exemple les taxes exorbitantes sur les déchets. L'Agglo a voulu prendre trop de communes et aurait dû mieux gérer son budget. Non pas parce qu'ils ne sont pas capables, mais concrètement il y a eu une mauvaise gestion et aujourd'hui, ils révisent leur budget en augmentant les taxes et ce sont les petites communes qui doivent pallier à ces erreurs. Madame Audrey Delencre est d'accord pour garder cette taxe. Madame le maire intervient et précise que c'est le gouvernement qui a demandé aux communes de rétrocéder cette taxe et délègue aux Agglos d'appliquer cette loi. Certaines Agglo ont même demandé 10%, voire au sud de Bordeaux elles ont demandé 15% aux communes. Cela a provoqué des heurts et le gouvernement revient sur sa décision. A savoir que l'Agglo du pays de Dreux est l'une des rares à n'avoir demandé aux communes que 5%.

Monsieur David Meuleau considère que la commune n'a pas à payer les pots cassés. Madame Nathalie Velin rappelle que la taxe d'habitation a déjà été soustraite du budget de la commune.

Madame Nathalie Velin soumet au vote l'annulation de la précédente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité la rétrocession de la taxe d'aménagement.

Madame Nathalie Velin rapporte sa discussion avec le sous-préfet. Ce dernier mentionne le projet de l'ouverture de la carte « Le Grand Paris » en juin 2024, l'Eure et Loir y serait inclus, ce qui va provoquer une arrivée de franciliens. Madame le maire se pose la question du nombre d'habitants de Guainville qui profitent de la médiathèque, du conservatoire de Dreux, ou de la piscine de Vernouillet qui n'est pas encore finie. La commune de Guainville est beaucoup plus tournée vers l'Île de France, utilisant davantage la piscine de Pacy sur Eure ou de celle de Houdan. Madame Nathalie Velin souhaite récupérer les 5%. En effet ce pourcentage sur les 300 000€ provenant de Primard seraient une grande aide pour la restauration de l'église. Et que ce n'est pas l'Agglo qui le verserait. Monsieur Michel Racine ajoute qu'il n'y a pas que l'église mais aussi d'autres projets. Sur ce Madame le maire acquiesce en précisant que l'église représente aussi un gros budget.

Madame le maire fait lecture de la délibération dans son ensemble.

2. Le Château d'eau

Madame le maire rappelle la destruction du château d'eau au mois de septembre. La question est de savoir à quoi pourrait servir ce terrain dont la surface est de 171 m². Il s'avère que la commune de Guainville peut préempter. Le service des Domaines a évalué le terrain entre 6000 et 8000€ suite à la demande de Madame le maire. Elle s'est informée auprès du président du SIAEP sur le devenir de ce terrain. En conclusion aucun projet n'est prévu. Madame le maire demande si le Conseil est d'accord pour préempter en présentant les arguments suivants :

- La rue de la Croix Blanche à la Bête est excessivement circulante. Beaucoup de voitures roulent très vite. Depuis quelque temps, il y a eu en vain, des demandes de « dos d'âne » pour réduire la vitesse.
- Elle propose de construire un parking et de créer des chicanes le long de la rue de La Croix Blanche, pour réduire la vitesse. Etant donné que les chicanes réduiraient les places de stationnement des riverains, l'aménagement d'un parking serait pertinent.

Madame Nathalie Velin demande l'avis du Conseil.

Monsieur Michele Volza pose la question si les riverains sont d'accord pour ce projet. Madame Nathalie Velin lui répond qu'ils sont tous d'accord. Tous réclament des « dos d'âne », mais Madame le maire refuse d'en faire parce que c'est trop bruyant, contrairement aux chicanes. Monsieur Michele Volza demande combien de places contiendrait le parking. Madame Nathalie Velin informe que c'est ELY, le Conseil départemental, qui gère les travaux. La commune se contente de préempter et d'acheter le terrain sachant qu'il est non constructible. Le président du SIAEP propose le terrain au prix de 7000€. Madame Nathalie Velin a rencontré madame Schmitt qui aurait été intéressée pour agrandir son jardin, mais elle est d'accord pour l'aménagement d'un parking.

Monsieur Laurent Ferrandin note que pour 170m², la somme de 7000€ est un peu élevée. Madame le maire répond que c'est le service des Domaines qui ont fixé ce prix et que la commune est obligée de s'en référer. Elle précise que la commune ne fera pas appel à un notaire dû aux frais d'étude trop élevés. Madame Nathalie Velin répond à la question de Monsieur Laurent Ferrandin que c'est le département qui sera en charge des travaux et fera la route à moindre frais. En subvention, la commune aura des amendes de police pour les chicanes. Monsieur Michele Volza mentionne que les tracteurs empruntent également cette route. Ce à quoi madame le maire précise qu'elle en a discuté avec l'agriculteur, monsieur Jérôme Leblond, celui-ci précise qu'il faut quatre mètres pour le passage d'un tracteur.

Madame le maire précise que c'est un projet à long terme car il nécessite la constitution d'un dossier, l'avis du conseil syndical et dépend de l'agenda du Département. Les travaux éventuels se feraient en 2024 ou 2025. Monsieur Laurent Ferrandin demande si les places de parking sont attirées. Madame

le maire répond qu'elles sont pour tout le monde. Dans ce cas, note monsieur Laurent Ferrandin, les places seront rapidement remplies et il y aura des problèmes pour se garer. Dans la rue du Bourg, la commune a créé des places de stationnement au niveau des chicanes, Madame Nathalie Velin prend l'exemple de Monsieur Leborre qui possède trois voitures, occupant à lui seul toutes les places. D'où l'utilité du parking qui est fait pour les personnes qui reçoivent du monde et ne peuvent pas se garer. Normalement, les personnes ont obligation de mettre leurs voitures chez eux. Monsieur Laurent Ferrandin, considère, personnellement que le prix du terrain est cher proportionnellement à sa surface ; Monsieur Michel Racine est aussi du même avis. Madame Audrey Delencre et Monsieur David Meuleau, préfèrent des chicanes pour forcer les voitures à ralentir. Madame Audrey Delencre souligne qu'il y a d'autres endroits pour se garer même si c'est un peu loin. Monsieur David Meuleau demande si les riverains souhaitent des places supplémentaires. Madame Nathalie Velin confirme qu'il y a une demande majoritaire de leur part parce qu'ils sont excédés avec le problème du bout de la rue de la Croix Blanche, d'autant que trois maisons viennent d'être construites à la Bête : une, rue de la Croix Blanche et deux, aux Terres Glaises. Ce qui engendre réellement un problème de place sachant que des habitants de la rue de l'Enclos viennent aussi se garer. Madame le maire procède au vote. La majorité des voix est contre le projet de parking. Madame Nathalie Velin prévient qu'elle ne demandera pas au Département de faire les chicanes étant donné que les travaux de parking et les chicanes seraient réalisés en un seul lot. Madame Audrey Delencre demande si les travaux ne peuvent pas être réalisés séparément. Madame Nathalie Velin souhaite que les travaux d'aménagement d'un parking englobent aussi les chicanes pour justifier une demande de subventions. En effet, si ce terrain n'est pas entretenu, les gens risquent d'en faire un dépotoir. La commune de Guainville ne pourrait pas intervenir puisque le terrain reste la propriété du Syndicat des Eaux. Il est certain que le Syndicat des Eaux laissera cet endroit en friche, sans clôture et sans entretien et sera à l'abandon. Madame Nathalie Velin précise que l'employé communale de Guainville n'est pas affecté à ce travail. Au terme du débat, le Conseil a voté à : 2 voix Pour – 5 voix Contre – 4 Abstentions.

3. Le Méthaniseur de Villiers en Désœuvre

Madame le maire rappelle que les membres du Conseil ont dû recevoir le dossier sur ce projet. La délibération doit être envoyée au plus tard le 27 janvier à la préfecture. Elle demande l'avis du Conseil concernant l'implantation du méthaniseur sur le hameau de Chanu. Le Conseil a voté à : 4 voix Pour – 2 voix Contre – et 6 Abstentions.

4. Coordinateur SPS pour les travaux de l'église

Madame le maire présente les différents devis.

- L'APAVE : 55€ HT de l'heure pour un montant estimatif à 6 655€ HT
- SOCOTEC : 45€ HT de l'heure pour un montant estimatif à 5 130€ HT
- DEKRA à 7 452€ HT

Madame Nathalie Velin explique le rôle du coordonnateur : il vérifie la sécurité et le déroulement pendant toute la durée des travaux.

Monsieur Michel Racine considère que se sont juste des contrôleurs qui fournissent le même travail quel que soit l'entreprise.

Le Conseil a voté à l'unanimité l'entreprise SOCOTEC qui est le moins cher.

5. Conventions ACTES

Depuis le 1^{er} janvier 2022 tous les dossiers d'urbanisme passent par la plate-forme de contrôle de légalité. Il est nécessaire de prendre une délibération pour effectuer cette transaction. Madame le maire lit la délibération dans son intégralité. A noter que la commune a déjà procédé à cette opération sans délibération.

Le Conseil vote à l'unanimité cette convention.

6. Vidéo protection

Les caméras sont installées dans les différents lieux de la commune, une caméra plate et une caméra en hauteur. Il en est de même au carrefour du Pommeray. Il reste l'installation des caméras au niveau de la salle des fêtes. Il manque par contre les panneaux indiquant « ville placée sous vidéo protection ». Le problème est qu'il faut mettre à toutes les entrées de la commune. S'il y en a que d'un côté, par exemple, en haut de la rue du Bourg, et aucun à l'entrée des Bertaux, les gens ne peuvent pas le savoir. Madame le maire s'est renseignée auprès de monsieur Trébois ; l'installateur de ces caméras, s'il connaissait une entreprise qui fournit ces pancartes.

LMD est la seule entreprise, située à Bueil, qui installe ces pancartes. Elles sont identiques à toutes les communes qui possèdent la vidéo protection. Ce sont des pancartes de tailles standards. Madame Nathalie Velin avec l'aide de l'employé communale, Gilles Rolland, en ont compté six au total pour toutes les entrées de la commune. Ces panneaux mesurent 350x250mm, seront fixés sur les pieds des panneaux d'entrée de village. Les fixations sont à acheter. Le devis présenté par l'entreprise LMD est de 758.10€ HT. L'installation sera faite par l'employé communal.

Le Conseil accepte la commande des six panneaux.

7. Adduction d'eau au Hameau de la Motte

Une adduction d'eau a été installée au Hameau de la Motte. A noter que trois maisons n'avaient pas encore d'eau courante. Les habitants utilisaient l'eau du puits. La commune en a profité pour installer une borne incendie. Comme toutes les bornes incendie, il faut ajouter les épingles de chaque côté pour que ce soit visibles par les pompiers et les passants et éviter que les voitures ne se garent sur la borne. Madame Nathalie Velin a choisi la société Idequip qui a déjà installé les épingles à Fumeçon. L'entreprise n'a pas augmenté ses prix: 180.00€ HT.

Le Conseil accorde à madame le maire l'installation de ces épingles.

Madame Jeanine Colas questionne si le trou en bas des Bertaux a été comblé. Madame le maire confirme que cela a été fait avec des graves calcaires la semaine précédente, à la suite des dernières fortes pluies. Madame Jeanine Colas insiste que le matin même c'était encore affaissé au niveau du stop. Elle mentionne aussi que souvent les voitures ne respectent pas le stop, rue des Grouettes.

8. Questions diverses

- La contribution du SDIS (les pompiers) pour la commune a augmenté de 6.22%. L'année dernière, la commune payait 27 577.09€, cette année la contribution est de 27 206.98€. A noter que cette contribution est obligatoire. L'année prochaine une augmentation est encore envisagée. En effet, le SDIS a l'intention de changer la couleur de tous ses camions en jaune, car le rouge n'est pas identifiable la nuit.
- Une ancienne affaire, qui date de 2019, refait surface dont les protagonistes sont : la mairie de Guainville, Mme Denisot Isabelle, conjoints Ferrandin et Maître Bouchery. Il y a eu une convocation pour une médiation en octobre dernier. Madame le maire a informé par courrier qu'elle ne s'y rendra pas, considérant qu'elle n'est pas concernée par cette affaire. Il s'agit du chemin rural numéro 88 et de la forêt de l'autre côté. Un expert géomètre a été consulté en 2019. Maître Bouchery et Mme Poussard ont refusé de signer. Par la suite Madame Denisot Isabelle a pris un avocat pour aller plus loin dans sa démarche. Ce chemin rural existe depuis 1959, et n'a pas bougé en taille. Madame le maire pense qu'elle n'était pas la seule à ne s'être présentée à la médiation. Madame le maire a reçu une assignation pour aller au tribunal, à

Chartres avec d'autres personnes. Elle a remis tout le dossier à l'avocat de la mairie. Afin d'éviter des frais inutiles, celui-ci propose la rédaction de « conclusion ». Ainsi, il n'y aura aucun frais à payer. Madame le maire se présentera au tribunal pour indiquer que la commune n'a aucun problème au sujet du chemin rural 88.

- Le recensement a commencé, madame Nathalie Velin rappelle qu'il faut remplir les formulaires que les deux agents recenseurs déposeront dans les boîtes aux lettres. Elle conseille de le faire en ligne, c'est plus simple.
- Madame le maire informe qu'une nouvelle caserne de gendarmerie va se construire dans deux ans à Bû avec l'arrivée de cinq familles de gendarmes.

9. Tour de table

Monsieur Michel Racine rappelle de ne pas oublier de se recenser. Madame Audrey Delencre mentionne qu'elle a mis à peine quinze minutes pour remplir le questionnaire en ligne.

Monsieur Laurent Ferrandin évoque l'importante détérioration des routes à la Bête, particulièrement la route de Bonne Nouvelle. Cela s'est aggravé, note madame le maire, lorsque les gros camions sont passés durant les travaux d'abattage des arbres. Monsieur Laurent Ferrandin, complète ses explications en disant qu'il y a eu les broyeurs forestiers dans la forêt pour réaliser une grande coupe à blanc. Les engins ont endommagé la rue ainsi que la clôture, Monsieur Michele Volza a été obligé de tout réparer après leur passage. Madame Nathalie Velin lui répond qu'il aurait dû l'avertir, elle aurait informé les gendarmes. Le problème poursuit-elle, est que l'adresse donné par les propriétaires de ce bois, est la « forêt de Bréval ». En informant la mairie de Bréval des travaux de coupe qu'ils ont l'intention de faire, la mairie de Bréval ne prévient pas la commune de Guainville des faits. En effet, la rue des Haut Champs appartient à la commune de Guainville et donc la mairie de Bréval ne se sent pas concernée. Monsieur Laurent Ferrandin a tout de même relevé les références du camion responsable de ces dégâts.

Monsieur Michele Volza a remarqué des travaux sont en cours sur Gagneville. Madame le Maire répond que c'est peut-être un propriétaire privé ou le gestionnaire de la forêt ou l'ERDF pour nettoyer les fils encombrés par des branchages.

Madame Audrey Delencre indique quelques petits problèmes à régler. Notamment lors de la dernière panne d'électricité survenue juste au moment de la chauffe des repas, vers onze heures. Pour dépanner dans l'urgence elle a couru à Leclerc pour acheter des chips et du jambon afin que les enfants puissent manger quelque chose en plat principal. Les enfants furent ravis. N'importe quel parent aurait fait la même chose dit-elle dans pareille situation. Le lendemain certains parents ont appelé se demandant s'ils allaient être remboursés du repas. Il est évident que ce n'est pas possible, puisque les enfants ont tout de même consommé l'entrée et le dessert. La cantine a donc été obligé d'envoyer un mail groupé en expliquant qu'il y a eu une coupure d'électricité suite à la chute d'un arbre sur les fils. Et que la cantine a dû faire des courses en urgence pour assurer le plat principal. Les parents en majorité ont approuvé cette initiative. D'autre part, un appel d'offre sera lancé pour un nouveau prestataire de repas pour la cantine. Madame Audrey Delencre poursuit, au sujet de la grève, que s'il n'y a pas assez de personnel pour assurer le service pendant les grèves, particulièrement le mardi 31 janvier, elle serait dans l'obligation de fermer la cantine. En effet, malgré les efforts d'essayer de trouver des solutions dans les situations de crises, il y a toujours des parents mécontents. Bien évidemment les parents seront avertis suffisamment tôt pour que chacun puissent s'organiser. Madame Audrey Delencre ne sait pas si les instituteurs de l'école font aussi grève. La directrice n'est pas obligée de l'informer. Il en de même pour le bus de transport scolaire qui est géré par l'Agglo.

Les enfants de Madame Audrey Delencre, tenaient à remercier la mairie pour les places de patinoire.

Madame Jeanine Colas, souligne, encore une fois, l'excès de vitesse des voitures à Fumeçon et au Pré de Launay. Madame le maire répond qu'elle n'a plus de nouvelles monsieur Buval concernant les travaux prévus à cet endroit Madame Jeanine Colas alerte que certains automobilistes prennent à contre sens, la rue de Gilles, la rue de la Vieille Côte et la rue du Bourg. Monsieur David Meuleau observe aussi que dans la rue du Pré Delaunay, il y a des enfants qui traversent à la sortie de la cantine et la circulation est très dangereuse.

Madame le maire rappelle que la mairie avait mis les câbles d'enregistrement de vitesse. La plus grande vitesse était de 60 km/h. Monsieur David Meuleau insiste que les voitures roulent trop vite à cet endroit au risque de provoquer un accident lors des périodes scolaires notamment aux heures de cantines.

Madame Audrey Delencre, suggère de poser un panneau « traversée d'enfants » ou un passage protégé en collaboration avec le SIRP ou d'installer des chicanes. Madame Nathalie Velin réplique que les chicanes réduiraient les places de parking des riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire, Nathalie VELIN



Le secrétaire de séance, David MEULEAU

Approuvé le 28 février 2023 et mis en ligne le : **02 MARS 2023**